



Communiqué de presse  
7 février 2003

RÉUNION THEMATIQUE SUR LA SANTE  
AUX MARCHES  
MARDI 04 FEVRIER 2003

*La seconde réunion publique thématique, organisée dans le cadre du débat public sur le projet de remplacement de la ligne à 400 000 volts entre Lyon et Chambéry, s'est déroulée aux Marches, le mardi 4 février 2003. Après l'environnement, c'est le thème de la santé qui a été largement abordé avec les différents experts conviés par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP). Devant près de 100 personnes, le président de la CPDP, Michel Delhommez, a rappelé en préambule la philosophie de ce débat public. Il a aussi regretté l'absence de certains experts susceptibles d'apporter des « points de vue alternatifs » et de représentant de Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.*

Tout d'abord, **Emilie Van Deventer-Perkings**, Attachée scientifique à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a défini les champs électromagnétiques. Suite à ces explications, elle a précisé que « même si certains organismes ou institutions ont estimé que les champs électromagnétiques pouvaient être cancérigènes pour l'homme, aucune des études réalisées à ce jour n'a montré, pour les champs inférieurs aux normes en vigueur, d'effets sanitaires sur le corps humain ».

Le public a soulevé la question des conséquences des champs électriques. L'expert a répondu « qu'en dessous des normes internationales, les effets sanitaires sont nuls » mais « qu'en l'absence de certitudes, il convient d'appliquer le principe du respect strict de ces seuils réglementaires ».

**Henri Brugère**, de l'Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort, a présenté les effets potentiels des lignes électriques sur les animaux domestiques et d'élevage. Les études menées à ce jour n'ont pu démontrer de corrélations entre des pathologies rencontrées et la présence de lignes électriques.

Une responsable associative a contesté l'objectivité de ces études financées par EDF ou RTE. Pour répondre à cette question, **François Deschamps**, Chargé de mission CEM et des affaires agricoles à RTE, a rappelé que l'origine du financement ne pouvait remettre en cause la fiabilité de ces études qui font systématiquement l'objet de publications scientifiques contrôlées et que parallèlement plusieurs études sur des sujets similaires ont abouti aux mêmes conclusions, et ce sans financement d'EDF ou RTE. Il ajoute qu'il semble normal qu'EDF ou RTE finance des recherches sur ces sujets.

Enfin, le dernier intervenant, **Bernard Veyret**, biologiste au CNRS de Bordeaux et spécialiste des champs magnétiques, membre de l'International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection (ICNIRP), a provoqué de nombreuses questions et remarques de la part du public notamment sur les émanations d'ozone provenant des câbles électriques et les problèmes d'ionisation... Ce scientifique a fait l'état des recherches menées depuis 1979 sur ce sujet. Il a expliqué que les nombreuses études épidémiologiques menées n'avaient identifié aucun risque pour des expositions moyennes à des champs magnétiques inférieurs à 0,4 microTesla, et rappelé la recommandation de l'OMS, reprise dans les règles auxquelles doivent satisfaire les lignes électriques en France, qui fixe à 100 microTesla l'exposition instantanée maximale, cette valeur intégrant un facteur de sécurité de 50 par rapport aux effets éventuels sur la santé évoqués par certaines études. Cette conclusion a été renforcée par **Pierre Michel Choasson**, Médecin du travail à RTE, qui a fait part de ses observations quant au personnel travaillant journellement sur ce type d'ouvrage.

Patrick Bortoli, Directeur du projet a réaffirmé que le projet respecterait les distances d'éloignement pour être en conformité avec les valeurs des champs électromagnétiques fixées par les plus récentes normes réglementaires. Michel Hersemul de la DRIRE Rhône-Alpes a fait état de la récente circulaire de la Secrétaire d'État à l'industrie du 9 septembre 2002 (circulaire Fontaine) qui prévoit une poursuite de la concertation au-delà de la procédure du débat public.

**Le débat se poursuit avec le site [www.debatlyonchambéry.org](http://www.debatlyonchambéry.org) et le numéro vert (0 805 100 001). La prochaine réunion portera sur le thème de la politique énergétique de la France le 18 février à Bourgoin Jallieu.**